

NOTICE D'INFORMATION SUR LES CATÉGORIES DE LICENCES FFBS

SAISON 2027

LICENCES COMPÉTITION

**BASEBALL - SOFTBALL - BASEBALL5 -
HANDICAP - SPORT ADAPTÉ**

Ces licences permettent de prendre part aux compétitions officielles, auxquelles participe le club affilié dont le licencié est membre, organisées par la Fédération, ses ligues régionales et comités départementaux, ou sous son égide, et à l'issue desquelles sont délivrés un titre et un classement reconnu par la Fédération.

LICENCES LOISIR

**BASEBALL - SOFTBALL - HANDICAP -
SPORT ADAPTÉ**

Ces licences permettent de prendre part aux pratiques ne délivrant aucun titre ou classement fédéral : rencontres amicales, tournois non labellisés par la Fédération, pratique ludique, exhibitions, initiations, etc.

LICENCES NON-PRATiquANT

OFFICIEL

Membres des comités directeurs de la Fédération, des ligues régionales, et des comités départementaux

Membres d'honneur de la Fédération

Commissaires techniques
et délégués fédéraux

ENTRAÎNEUR

Éducateurs
sportifs
diplômés

DIRIGEANT

Dirigeants des clubs affiliés ne souhaitant pas pratiquer une des activités gérées par la Fédération

ARBITRE

Arbitres
diplômés et
inscrits sur le
rôle du cadre
actif des
arbitres

INDIVIDUEL

Membres des commissions fédérales,
régionales et départementales

Cadres de la DTN et salariés de la
Fédération non licenciés à un autre titre

SCOREUR

Scoreurs
diplômés et
inscrits sur le
rôle du cadre
actif des
scoreurs

VOLONTAIRE

Membres bénévoles de clubs qui n'ont
pas d'autre rôle spécifique



FFBS
FÉDÉRATION FRANÇAISE
BASEBALL & SOFTBALL